

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17.03.2025

L'an 2025, le 17 mars à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical Salle du Conseil Municipal – Maire de BAHO – Place du 8 Mai 1945, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 7 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - Armelle REVEL-FOURCADE MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Aurélié PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Louis CHAMBON - Jean-Luc GAMEZ - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - - Patrick PASCAL - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présents	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART – Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Participaient également à la séance :

M. Philippe PUJOL – Responsable du Centre des Finances Publiques de Perpignan Municipale
 Mme Anne-Sophie DEVEAUX – Conseillère aux Décideurs Locaux - CFP de Perpignan Municipale
 M. Fabrice CAROL – Directeur du SMTBV
 Mme Céline FAJON-HERVIOU - PMMCU
 Mme Lorie VERGNES - Chargée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des partenariats - PMMCU
 Mme Nathalie CORNET – Agent Comptable
 Mme Pascale FAUS – Secrétaire des Assemblées

- **Ouverture de la séance à 17h30**

Monsieur Pierre PARRAT, président, remercie monsieur le maire de Baho de recevoir le Comité Syndical, il accueille et remercie également madame Anne-Sophie DEVEAUX, conseillère aux décideurs locaux et M. Philippe PUJOL Trésorier du syndicat, d'assister à cette réunion ainsi que tous les membres du comité syndical. M. le Maire de Baho souhaite la bienvenue à l'assemblée.
M. le Président souligne qu'il s'agit du dernier exercice budgétaire complet avant le renouvellement des assemblées et adresse tous ces remerciements à M. le Directeur et à ses équipes pour l'ensemble de leur travail.

Quorum : avec 22 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.
Pouvoir : Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Pierre PARRAT.
Secrétaire de séance désigné : M. Fabrice TIGNERES

DELIBCS2025.06 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 novembre 2024

- Rapporteur M. Pierre PARRAT – Président. Adopté à l'unanimité.

I. Informations au comité

- Monsieur le président informe des décisions prises jusqu'à la séance de ce jour.

II. Délibérations

DELIBCS2025.07 Adoption du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} Vice-président.
Il a donné lecture du compte de gestion 2024 dressé par Monsieur Philippe PUJOL, Trésorier Municipal, retraçant l'ensemble des opérations comptables effectuées en 2024. Le syndicat a été informé que le compte de gestion a reçu un avis favorable de la DDFIP. Il correspond par ailleurs en tous points au compte administratif établi par le syndicat et présenté en suivant dans le détail.
Après avoir délibéré, les membres présents ont déclaré que le compte de gestion dressé par le monsieur le Trésorier n'appelait aucune observation ni réserve, ont adopté le compte de gestion pour l'exercice 2024, et ont donné quitus à Monsieur le Trésorier pour sa gestion de l'exercice 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2025.08 Vote du Compte Administratif 2024

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} Vice-président.
Le président ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle le quorum est constaté avec 21 présents pouvant participer aux votes. La présidence a été confiée à M Alain TROUSSEU 1^{er} vice-président qui a présenté le Compte administratif retraçant les dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) effectuées au cours de l'année. Après avoir exposé et commenté les grands chapitres, il a dressé la balance des sections et proposé l'arrêt des résultats. M. TROUSSEU a tenu à remercier la direction et les agents administratifs du syndicat pour la qualité des documents budgétaires et comptables présentés, ainsi que l'ensemble des équipes pour le bilan d'activité 2024.

	Résultat section fonctionnement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024
	2 040 868,28 €	2 315 166,19 €
Résultat de l'exercice		274 297,91 €
Excédent 2023		2 845 238,21 €
Résultat cumulé		3 119 536,12 €

	Résultat section investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024
	888 920,24 €	1 378 472,06 €
Résultat de l'exercice		489 551,82 €
Déficit 2023		-330 624,27 €
Résultat cumulé		158 927,55 €
RAR	150 826,58 €	140 540,78 €
Besoin de financement		-148 641,75 €

Le Compte Administratif 2024 a été mis au vote. Après avoir délibéré, les membres présents ont arrêté les résultats et voté le Compte Administratif.

SCRUTIN	POUR : 21	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	PROCURATIONS : 0	

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2025.09 *Affectation du Résultat 2024*

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} Vice-président.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable (M57), et après avoir délibéré le comité décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	274 297.91
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 845 238.21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 119 536.12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	158 927.55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-10 285.80
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 119 536.12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 119 536.12
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Résultat à affecter : 3 119 536.12 €

Choix d'affectation : 3 119 536.12 € report en fonctionnement R 002.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2025.10 *Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024*

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Monsieur le Président a indiqué qu'au titre de l'année 2024, le SMTBV a réalisé les opérations patrimoniales suivantes :

N°	TYPE DE DOSSIER	TYPE DE BIEN	ACQUEREUR/VENDEUR/ PARTIE A L'ACTE	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	OBJET	PRIX	DELIBERATION N° ET DATE	ACTE
1	Régularisation Acte cession	Terrain	GFA du Canigou	Perpignan	La Courragade	CT 0021 0023 0025 0206 0183 0184 0185 0249	Création serres agricoles photovoltaïques	53 632,65 €	DELIBCSS2022,371 11/07/2022	Acte signé le 24/09/2024
2	Régularisation Acte acquisition	Terrain	PMMCU	Sainte- Marie la Mer	El Riberal Les Closés Cami de Canet	AW 0070 AW 0115 0117 AX 0113 0180	Compensation Travaux Chenal Vert Canet-en- Roussillon	1,00 €	DELIBCSS2023,65 28/11/2023	Acte signé les 24- 25/10/2024
3	Régularisation Acte acquisition ORE	Terrain	PMMCU	Sainte- Marie la Mer	Cami de Canet	AX 0112 0179	Compensation Travaux Chenal Vert Canet-en- Roussillon	Euro Symbolique	DELIBCSS2023,65 28/11/2023	Acte signé les 24- 25/10/2024
4	Aliénation	Terrain	EPFL	Saint- Estève	Camp Del Hort Als Aiguals	BN 0190 0192	Contournement sud Saint-Estève	345,00 €	DELIBCSS2024,70 28/11/2024	PV signée
5	Aliénation	Terrain	EPFL	Sainte- Marie la Mer	Avenue des Dauphins	AO0116	Création Extension Port de Plaisance	385,00 €	DELIBCSS2024,69 28/11/2024	PV signée
6	Servitudes	Terrain	SNC FONCIER CONSEIL	Le Soler	Terme de San-Féllu	AY0010	Aménagement lotissement « les Aizines ».	25 000,00 €	DELIBCSS2024,66 28/11/2024	Acte à intervenir
7	Servitudes	Terrain	ENEDIS	Perpignan	Mas Bruno Pas de la Palla Orie Est	IL 0699 0199 IK 1204 1142 1139 1201 0727 1283	Projet IRVE Alimentation poste HTA Julien Panchot	9 500,00 €	DELIBCSS2024,67 28/11/2024	Convention signée
8	Constitution de droits réels de jouissance	Terrain	PMMCU	Torrelles	La Madraquera	AR0025	Réfection réseaux EP	Titre gracieux	DELIBCSS2024,68 28/11/2024	Convention signée

Après avoir délibéré, les membres présents ont pris acte du bilan de l'exercice 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2025.11 Modification du Tableau des effectifs Création Suppression emploi permanent

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Le Président a soumis à l'approbation de l'Assemblée, afin d'adapter le poste aux compétences et missions dévolues de l'équipe verte en charge de la mise en œuvre du plan de restauration et d'entretien de la végétation, ainsi, et en particulier, du patrimoine hydraulique de la collectivité, la suppression d'un emploi permanent d'agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au 20 mars 2025 et la création d'un emploi permanent d'opérateur de maintenance des cours d'eau et hydrométrie à la même date, à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (catégorie C – filière technique) ou des techniciens territoriaux (catégorie B – filière technique)..

Le comité syndical après avoir délibéré, a décidé de modifier, en ce sens, le tableau des effectifs, d'autoriser le Président en exercice ou son représentant à lancer la procédure de recrutement, à organiser la commission de recrutement et à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie l'auditoire, la séance est levée à 18H15.

Le secrétaire de séance

M. Fabrice TIGNERES

